



Transfert d'entreprise et contrat de travail

Par Delia

Bonjour, mon mari se retrouve dans une situation un peu particulière. Suite au transfert d'un site de déchet (convention du déchet) d'une société à une autre, la nouvelle société embauche les travailleurs déjà embauché en CDI à leurs postes. Je souhaiterais savoir combien de temps la nouvelle société peut mettre pour faire signé le nouveau contrat aux employés et je sais qu'il y a un temps de réflexion laisser aux employés pour signer. Je souhaiterais savoir quel est la durée de cette période.

Je vous remercie par avance si vous pouvez me renseigner.